



# RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

<b>Délibération</b>	<b>N°2025-016</b>	<b>RÉGULARISATION FONCIÈRE – S.C.I MONTESSUIE</b>
---------------------	-------------------	---

Session du :	<b>1er trimestre 2025</b>
Séance du :	<b>17 février 2025</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le **17 février**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **11 février 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Carole BERNIGAUD	X			Grégoire BALLANSAT		X	Éric FRULLINO
Éric FRULLINO	X			Luc DUBOIS	X		
Yolande BAUDIN	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Philippe LANGANNE	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Gérard FLUTTAZ	X			Séverine CARTIER		X	Corinne BRUCHE
Jean-Claude PERCEVAL		X	Roger DALLEVET	Corinne BRUCHE	X		
Christine PEPIN	X			David DEVULDER		X	Jean-Marc STEDILE
Alain GIMENEZ	X			Marina RABATEL	X		
Roger DALLEVET	X			Fabien MONTAGNON	X		
Pierre AGERON	X						

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le maire, Yvan SONNERAT, selon lequel :

La Commune a fait réaliser un plan de division foncière au cabinet de géomètres experts BORREL MESNIER, afin de procéder aux régularisations foncières nécessaires avec la SCI de Montessusie le long du chemin de La Genette.

Conformément au plan de division joint en annexe, il apparaît de nécessaire que :

La SCI de Montessusie cède à la Commune les parcelles cadastrées suivantes :

- AW n° 373 (16 m<sup>2</sup>) ; AW n°371 (16 m<sup>2</sup>) ; AW n° 369 (3m<sup>2</sup>) ; AW n°375 (17 m<sup>2</sup>) ;

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 19 février 2025

De sa mise en ligne le : 19 février 2025

Mairie de Sillingy





# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025-016	RÉGULARISATION FONCIÈRE – S.C.I MONTESSUIE
--------------	------------	--

La Commune cède à la SCI de Montessusie la parcelle cadastrée :

- AW n°377 (23 m<sup>2</sup>)

Selon l'extrait cadastral ci-après :

Commune : <b>SILLINGY (272)</b>	<b>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> <b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b>	Section : AW Feuille(s) : 003 AW 01 Qualité du plan : P4 ou CP (20 cm)
Numero d'unité de document d'arpentage : 2021 V Document vérifié et numéroté le 26/04/2024 <b>ANNIECY</b> Par Antoine CLEMENT	<b>CERTIFICATION</b> (Art 25 du décret n° 55-571 (23 avril 1955)) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au _____ effectué sur le terrain ; B - En conformité d'un piquetage : _____ C - D'après un plan d'arpentage _____ dont copie est jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____ Les propriétaires ont eu _____ avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6183 _____, le _____	Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 26/04/2024 Support numérique : _____
<b>ANNIECY</b> Cité administrative 7, rue Duparquet  74040 ANNIECY Téléphone : 04 50 68 40 43 Fax : 04 50 68 47 94 cdi.annecy@dgf.fr, finances.gouv.fr	<b>Modification des renseignements d'un acte public</b>	D'après le document d'arpentage dressé Par <b>Félix BAILLY-BASIN (P)</b> RfP : Le



Délibération exécutoire compte tenu :  
 De sa transmission en Préfecture le : 19 février 2025  
 De sa mise en ligne le : 19 février 2025





## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025-016	RÉGULARISATION FONCIÈRE – S.C.I MONTESSUIE
--------------	------------	--

➤ **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE :**

- **APPROUVER** l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées section AW sous les numéros 373, 371, 369 et 375, d'une contenance totale de 52 m<sup>2</sup> ;
- **DISPENSER** le propriétaire de rapporter mainlevée totale ou partielle et de fournir le certificat de radiation des inscriptions ou mentions pouvant grever les parcelles reçues par la commune ;
- **PRÉCISER** que le classement dans le domaine public de la voirie communale envisagé des parcelles précisées ci-dessus ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation ;
- **APPROUVER** l'intégration des parcelles visées ci-dessus dans le domaine public routier de la commune ;
- **AUTORISER** la cession par la Commune à la SCI de Montessusie de la parcelle cadastrée section AW sous le numéro 377, d'une contenance de 23 m<sup>2</sup> ;
- **PRÉCISER** que cette acquisition et cette cession se font à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- **DIRE** que les frais d'actes sont à la charge de la Commune ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 19 février 2025

De sa mise en ligne le : 19 février 2025

Mairie de Sillingy

121, Place Claudius Luisset - 74330 Sillingy  
mairie@sillingy.fr - Tél. : 04 50 68 70 19 - Fax : 04 50 68 84 51



## RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025-016	RÉGULARISATION FONCIÈRE – S.C.I MONTESSUIE
--------------	------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
Roger DALLEVET ne prend pas part au vote					

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
27	0	0

**APPROUVE** l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées section AW sous les numéros 373, 371, 369 et 375, d'une contenance totale de 52 m<sup>2</sup> ;

**DISPENSE** le propriétaire de rapporter mainlevée totale ou partielle et de fournir le certificat de radiation des inscriptions ou mentions pouvant grever les parcelles reçues par la commune ;

**PRÉCISE** que le classement dans le domaine public de la voirie communale envisagé des parcelles précisées ci-dessus ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation ;

**APPROUVE** l'intégration des parcelles visées ci-dessus dans le domaine public routier de la commune ;

**AUTORISE** la cession par la Commune à la SCI de Montessuie de la parcelle cadastrée section AW sous le numéro 377, d'une contenance de 23 m<sup>2</sup> ;

**PRÉCISE** que cette acquisition et cette cession se font à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;

**DIT** que les frais d'actes sont à la charge de la Commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.**

Le Maire  
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance  
Philippe LANGANNÉ

Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	19 février 2025
De sa mise en ligne le :	19 février 2025